

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 10 novembre

Convocation 4/11/2022
Date d'affichage 4/11/2022

L'an deux mil vingt deux, le 10 novembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRES CARTES F. EUSTACHE – P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK épouse GREMY – C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI - C BLARDAT - KATOUI - B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO –

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER – W. COLAS a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET -

Absent excusé : C. GUILLAUME

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

ACCES PMR DU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune envisage l'installation d'un city stade et d'un skate park au stade.

Après ces deux années de confinement, d'isolement pour beaucoup, de sédentarité pour nos enfants, nos adolescents et même pour les adultes, le conseil municipal de Bussy-en-Othe conscient du problème a voulu avoir une politique forte encourageant la pratique du sport, le lien social, l'échange, la convivialité et le partage.

De plus, notre village est en pleine mutation, depuis deux ans, de nombreuses familles avec enfants sont venues s'installer à Bussy quittant la région parisienne.

Considérant que la Commune est classée « zone de revitalisation rurale »,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un accès PMR (personne à mobilité réduite) pour accéder au city stade et au skate park,

Considérant que le devis estimatif pour la création de l'accès PMR s'élève à 9699.40 € HT,

Considérant qu'il est également nécessaire de prévoir un garde-corps dont le devis estimatif s'élève à 2293.41 HT €, soit 11992.81€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'Etat pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DETR,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Pascale LAMY-BOYET



Le Maire
Catherine DECUYPER

